



Guide de démarrage rapide de la nouvelle cartographie MesParcelles

Nouvelle cartographie de MesParcelles

Contenu

1.	Découvrir le nouvel espace cartographique de MesParcelles.....	2
1.1.	Accéder à la cartographie de votre exploitation.....	2
1.2.	Naviguer sur la nouvelle cartographie.....	3
2.	Mettre à jour les îlots de mon exploitation.....	5
2.1.	Importer un îlot déjà déclaré à la PAC.....	5
2.2.	Dessiner un nouvel îlot non déclaré à la PAC	6
2.3.	Modifier un îlot de mon dossier	7
2.4.	Supprimer un îlot de mon dossier	8
3.	Réaliser ses modifications parcellaires	8
3.1.	Réaliser de nouvelles découpes de parcelles	8
3.2.	Réaliser des regroupements de parcelles	8
4.	Renseigner ses cultures.....	9
4.1.	Saisir son assolement par parcelle	9
4.2.	Saisir son assolement de façon groupée.....	10

Nouvelle cartographie de MesParcelles

1. Découvrir le nouvel espace cartographique de MesParcelles

1.1. Accéder à la cartographie de votre exploitation

L'espace cartographique de votre exploitation n'est plus accessible directement. Pour réaliser votre mise à jour d'assolement, vous pouvez désormais y accéder soit depuis le menu Mon exploitation > Îlot soit depuis le menu Mon exploitation > Parcelle.

Selon le menu initial, vous arrivez soit sur la liste tabulaire de vos îlots soit sur celle de vos parcelles.



Si vous cliquez sur « Carte », vous accédez à la cartographie de votre exploitation.



Si vous souhaitez travailler sur un îlot ou une parcelle en particulier, cliquez sur la loupe en bout de ligne et vous accéderez directement à la cartographie de l'îlot ou de la parcelle concerné(e).



Si vous souhaitez simplement modifier une information sur votre îlot (n° ou justificatif de modification pour la PAC) ou votre parcelle (nom de la parcelle ou culture en place), cliquez sur le crayon en bout de ligne pour ouvrir la fiche de l'îlot ou de la parcelle concerné(e).

Lorsque vous cliquez sur « Carte », vous avez le choix soit de rester sur l'ancienne version de la carte, soit de tester le nouvel espace cartographique de MesParcelles.

[Cliquez ici pour accéder à la nouvelle carte \(BETA\)](#)



En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la future version de la cartographie de MesParcelles. Si vous souhaitez tester cette nouvelle version, n'hésitez pas. Si non, vous pouvez rester sur l'interface que vous connaissez déjà. Parlez-en à votre conseiller MesParcelles.

Accéder à l'ancienne carte

Lorsque vous êtes sur la nouvelle interface cartographique de MesParcelles, vous pouvez à tout moment revenir à la version que vous connaissez déjà en cliquant sur « Accéder à l'ancienne carte ».



En cliquant sur « Tableau », vous revenez à la liste tabulaire de vos îlots ou de vos parcelles (selon le menu depuis lequel vous avez accédé à la carte initialement).

Nouvelle cartographie de MesParcelles

1.2. Naviguer sur la nouvelle cartographie



1 Vous êtes sur la cartographie de votre parcellaire. Vous pouvez :

- vous déplacer sur la carte de façon simple avec un cliquer-glisser
- sélectionner un ou plusieurs éléments (parcelles par exemple) en cliquant dessus directement sur la carte (désélectionner un élément en cliquant à nouveau dessus)
- zoomer ou dé-zoomer grâce à la roulette de votre souris (l'outil zoomera sur la partie de la carte où se trouve votre souris).
-

2 Vous avez accès à une barre d'actions sur la droite.



Vous accédez à la liste des couches cartographiques disponibles sur MesParcelles.



Vous accédez aux outils de mesures distances et surfaces. Vous pouvez également à cet endroit choisir le système de référence pour vos coordonnées GPS.



Cet outil, en cours de développement et disponible lors de la prochaine mise à jour, permet d'accéder à des indicateurs.



Cet outil, en cours de développement et disponible lors de la prochaine mise à jour, permet de typer vos cartes favorites.



Vous accédez au portail d'édition de votre cartographie.

Nouvelle cartographie de MesParcelles

- 3 Lorsque vous activez le bouton « Cartes en cours », vous accédez à la liste des couches cartographiques disponibles sur MesParcelles.
Les couches visibles sur la carte de votre parcellaire sont en couleur. Les couches non visibles sont en grisé. Si vous souhaitez afficher une nouvelle couche, cliquez sur la couche grisée dans le menu de droite.
La couche active (sur laquelle vous travaillez) se trouve en haut de la liste et est mentionnée d'un point rouge.
En cliquant sur « Détails » vous accédez à des informations spécifiques à la couche concernée.
- 4 A gauche se trouve la barre de navigation.
-  Cette loupe vous permet d'agrandir la carte. Si vous souhaitez centrer votre zoom sur une parcelle en particulier, positionnez-vous sur la carte de telle sorte que la parcelle concernée soit positionnée au centre. Puis cliquez sur la loupe.
-  En cliquant sur ce bouton, vous centrez la carte de telle sorte que vous visualisez l'ensemble de votre parcellaire et avez ainsi une vision globale de votre exploitation.
-  Lorsque ce bouton est accompagné d'un chiffre, ce chiffre vous indique le nombre d'éléments sélectionnés sur la carte (nombre de parcelles par exemple). En cliquant dessus, la carte est centrée de telle sorte que vous visualisez l'ensemble des éléments sélectionnés.
-  Cette loupe vous permet de réduire le zoom de la carte. Si vous souhaitez visualiser les éléments autour d'une parcelle en particulier, positionnez-vous sur la carte de telle sorte que la parcelle concernée soit au centre. Puis cliquez sur la loupe.
-  En cliquant sur ce bouton, votre carte se met en mode plein écran pour une meilleure visibilité de vos éléments cartographiés et être plus précis sur le travail de dessin, découpe ou modification d'éléments. Vous pouvez revenir au mode normal en cliquant sur la touche « Echap » de votre clavier ou sur .
-  Ce bouton vous permet de centrer la carte sur votre position. Pour cela vous devez autoriser la localisation automatique.
- 5 Vous pouvez sélectionner directement depuis la liste le (ou les)s élément(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez travailler. L'outil vous propose la liste des éléments en lien avec la couche active sélectionnée dans « Cartes en cours ».
- 6 Ces outils, en cours de développement et disponibles lors de la prochaine mise à jour, vous permettront d'ajouter une couche ou de personnaliser la configuration de la cartographie de votre exploitation (choix des couches visibles).

Nouvelle cartographie de MesParcelles

Par ce guide, nous vous proposons une présentation de la mise à jour de votre assolement à partir du nouvel espace cartographique de MesParcelles.

2. Mettre à jour les îlots de mon exploitation

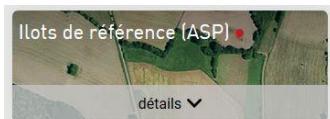
Lorsque vous démarrez votre campagne culturelle, la première étape consiste à mettre à jour vos îlots :

- en ajoutant de nouveaux îlots sur votre exploitation (reprise d'un nouvel îlot)
- en modifiant les îlots déjà présents sur votre exploitation (diminution ou agrandissement d'un îlot)
- en supprimant des îlots de votre exploitation (cession d'un îlot).



Dans tous les cas, soyez prudents lorsque vous travaillez sur vos îlots ! En cas de doute, contactez votre assistance MesParcelles, surtout si vous réalisez ensuite un export de vos données vers Télépac.

2.1. Importer un îlot déjà déclaré à la PAC



Cliquez sur la couche « Ilots de référence (ASP) » pour l'afficher sur la carte. Vérifiez la présence du point rouge signe que cette couche est bien la couche active sur laquelle vous pouvez travailler. Les îlots anonymes apparaissent avec un contour jaune.



Sélectionnez l'îlot que vous souhaitez importer dans votre dossier. Puis cliquez sur « Envoyer vers ».



Avec le menu déroulant sélectionnez « Ilot » comme couche de destination.
Cliquez ensuite sur « Valider ». Votre nouvel îlot est créé dans votre dossier.



La couche « Ilots » devient automatiquement la couche active. Vous pouvez sélectionner votre nouvel îlot et cliquer sur « Information » pour compléter sa fiche.

Nouvelle cartographie de MesParcelles

Le n° de l'îlot est renseigné automatiquement (vous pouvez le modifier si vous le souhaitez).

Toute création ou modification d'îlot doit être justifiée au moment de votre déclaration PAC. Cochez la case « îlot modifié » puis renseignez le motif de la modification. Cette justification sera transférée vers votre dossier PAC au moment de l'export TéléPAC.



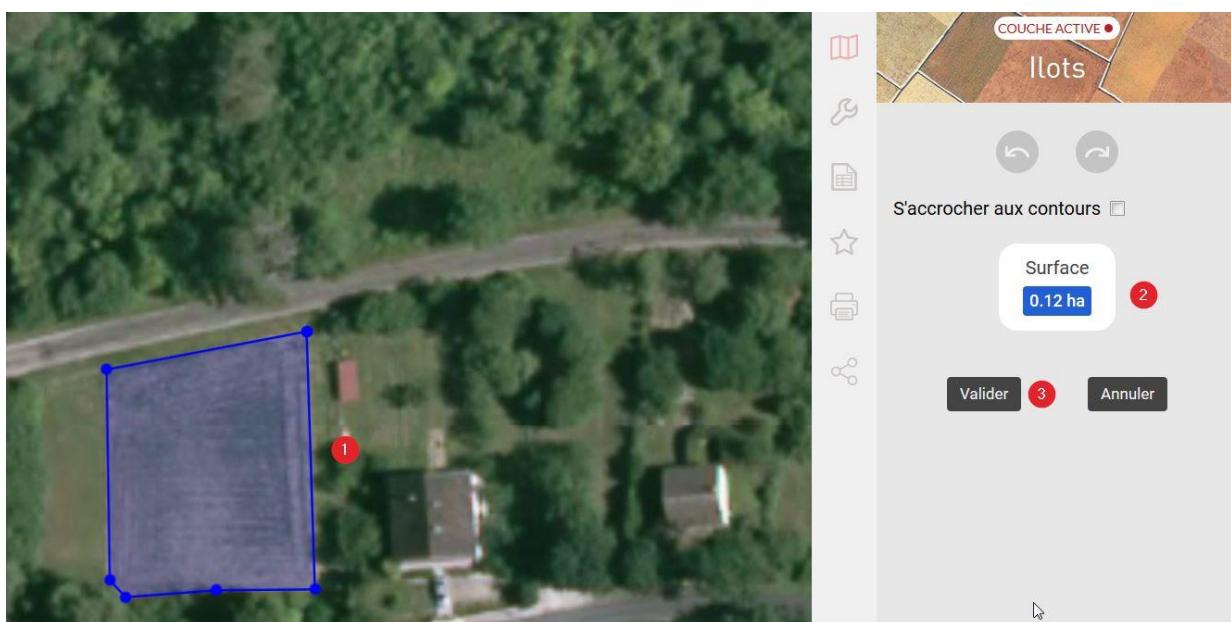
Si vous n'exploitez qu'une partie de l'îlot, vous devrez d'abord le modifier avec une découpe et supprimer ensuite la partie de l'îlot que vous ne reprenez pas. Pour cela reportez-vous aux indications ci-dessous.

2.2. Dessiner un nouvel îlot non déclaré à la PAC



Sélectionnez la couche « Ilots » comme couche active (vérifiez-le avec la présence du point rouge).

Cliquez sur « Ajouter ».



- Dessiner point par point le contour de votre nouvel îlot directement sur la carte en vous aidant des photos aériennes (vous pouvez également utiliser le cadastre). Double-cliquez pour terminer votre contour. N'hésitez pas à utiliser le zoom avec la roulette de votre souris pour être plus précis.



Pour le cadastre, les données mises en ligne sur MesParcelles correspondent à la dernière mise à jour disponible à la vente. Votre département peut être que

Nouvelle cartographie de MesParcelles

partiellement vectorisé (parcelles sélectionnables = couche parcelles à sélectionner). Lorsque le département n'est pas ou n'est que partiellement vectorisé, cela signifie que tout ou partie du département est couvert par le cadastre raster (image non sélectionnable = couche Parcelles image). Pour en savoir plus, contactez votre conseiller MesParcelles.

- ② Vérifiez que la surface indiquée par votre dessin corresponde à la surface que vous reprenez. Si non, vous pouvez modifier les points dessinés pour obtenir la surface souhaitée.
- ③ Cliquez sur « Valider » pour enregistrer votre nouvel îlot. Complétez la fiche « Information » de votre nouvel îlot (n° et justification).

2.3. Modifier un îlot de mon dossier



Sélectionnez la couche « Ilots » comme couche active (vérifiez-le avec la présence du point rouge).

Sélectionnez l'îlot que vous souhaitez modifier puis cliquez sur « Modifier ». Plusieurs outils sont à votre disposition.



Une découpe ligne vous permet de découper une parcelle en 2 parties selon une ligne de découpe libre.

La découpe suivant une bordure vous permet de découper une surface ou une bande le long d'un bord de parcelle.

La découpe ligne/bordure vous permet de découper une parcelle le long d'un élément paysager à l'intérieur d'une autre parcelle.

La découpe surface vous permet de découper une parcelle enclavée dans une autre.

Vous pouvez modifier le contour :

- en supprimant un point, il vous suffit de cliquer dessus pour le faire disparaître
- en ajoutant un point, il vous suffit de cliquer sur la bordure de l'îlot, un point apparaît et vous n'avez plus qu'à le déplacer à l'endroit souhaité
- en déplaçant un point, il vous suffit de réaliser un cliquer-glisser et d'amener avec la souris le point à l'endroit souhaité.

Nouvelle cartographie de MesParcelles

2.4. Supprimer un îlot de mon dossier



Sélectionnez la couche « Ilots » comme couche active (vérifiez-le avec la présence du point rouge).

Sélectionnez sur la carte l'îlot que vous n'exploitez plus puis cliquez sur « Supprimer ».



Lorsque vous supprimez un îlot, vous perdez toutes les informations (type de sol...) et interventions liées aux parcelles de cet îlot. Vérifiez bien que vous n'exploitez plus cet îlot avant de confirmer sa suppression.

3. Réaliser ses modifications parcellaires

3.1. Réaliser de nouvelles découpes de parcelles



Sélectionnez la couche « Parcelles » comme couche active (vérifiez-le avec la présence du point rouge).

Sélectionnez la parcelle que vous souhaitez modifier puis cliquez sur « Modifier ».

Plusieurs outils sont à votre disposition. Il s'agit des mêmes que pour la modification des îlots (reportez-vous au point 2.3 pour leur présentation).



Si vous choisissez l'outil « Modifier le contour », il n'est possible de modifier le contour d'une parcelle que sur sa limite avec une autre parcelle. Si vous souhaitez modifier le contour extérieur de la parcelle, il faudra réaliser cette modification sur la couche « Ilots ».



Lorsque vous modifiez une parcelle, les limites et la surface de la parcelle adjacente s'ajustent également automatiquement.

3.2. Réaliser des regroupements de parcelles

Si vous souhaitez réunir deux parcelles pour n'en former qu'une seule, vous pouvez les fusionner. Cliquez sur les parcelles directement sur la carte (ou sur le nom des parcelles dans la liste sur la gauche de votre écran). Les deux parcelles sont alors sélectionnées.



La fonctionnalité « Fusion » apparaît dans le choix des actions. Cliquez dessus puis choisissez la parcelle qui servira de référence (nom, précédent et type de sol).

Nouvelle cartographie de MesParcelles

 Vous ne pouvez fusionner que des parcelles contigües et appartenant au même îlot. Soyez également vigilant quant au précédent cultural pour le calcul de dose N dans le cadre de la directive nitrates (effet du précédent identique).

4. Renseigner ses cultures

4.1. Saisir son assolement par parcelle

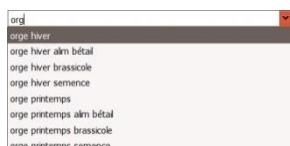
Dans le menu Mon exploitation > Parcelle, vous accédez à l'ensemble de vos parcelles sous forme de tableau.

51 parcelles - 257.78 ha										
N° îlot	N° parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée		
28	34	parcelle n°34	PREGILBERT	★ (Non renseigné)			1.23	1.23	 	
30	46	parcelle n°46	BESSY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)			0.12	0.12	 	
31	47	parcelle n°47	BESSY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)			7.93	7.93	 	
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-C...	★ (Non renseigné)	avoine hiver		7.05	7.05	 	
26	32	Parcelle n°32	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver		3.52	3.52	 	

Avec le crayon vous ouvrez la fiche de la parcelle concernée.



Vous pouvez également renseigner vos cultures en place depuis la cartographie de votre exploitation. Sélectionnez la parcelle directement sur la carte puis cliquez sur « Informations ».



Dans la fiche parcellaire, vous renseignez la culture en place pour la campagne en cours grâce au menu déroulant « Culture » (la culture précédente est reprise de la campagne précédente).

 En tapant les premières lettres de votre culture, vous réduisez la liste des cultures proposées dans le menu déroulant.

- Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 2020:
- Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne:

Pour vos cultures pérennes ou pluriannuelles (prairies, vignes, jachères...), cochez la case « Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 20XX ». Celle-ci permet de recopier la culture pour la campagne suivante : les parcelles cochées seront automatiquement renseignées pour la prochaine campagne.

Nouvelle cartographie de MesParcelles

 Pour certaines cultures pérennes comme les prairies permanentes et la vigne, vous avez la possibilité de recopier le calcul de la dose d'azote d'une année sur l'autre en cochant la case « Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne ». Vous gagnerez du temps la campagne prochaine pour la réalisation de votre PPF sur ces cultures.

 La CIPAN se renseigne automatiquement lorsque vous saisissez une intervention « CIPAN_Semis » dans le menu Intervention > Nouvelle intervention, vous ne devez donc pas l'inscrire dans la fiche parcellaire.

<input type="checkbox"/> Détail prairies
Date d'implantation:
Fauchée:
Paturée: <input checked="" type="checkbox"/>

Dans le bloc « Détail prairies », cochez la (ou les) case(s) « Fauchée / Pâturée » en fonction du mode d'exploitation de la parcelle (nécessaire pour les calculs PK sur prairie).

Pour les prairies temporaires, renseignez également la date d'implantation (information obligatoire réglementairement).

<input type="checkbox"/> détail culture
dérobée précédente:
culture irriguée: <input checked="" type="checkbox"/>

Si votre parcelle est irriguée, cochez la case « Culture irriguée » dans l'onglet « détail culture » (cette information sera reprise dans le calcul de dose d'azote).

4.2. Saisir son assolement de façon groupée

Si vous n'avez pas de découpes de parcelles à faire, vous pouvez également renseigner votre assolement de façon groupée directement dans le tableau du menu Mon exploitation > Parcelle. Cochez les parcelles ayant la même culture pour la campagne en cours puis en cliquez sur le bouton « Saisie groupée ».

Sélection de parcelle										
Type de sélection:	Présentation générale		Culture		Culture non renseignée					
7 parcelles - 39.38 ha										
N° Ilot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée	Saisie groupée
20	43	parcelle n°20	LUCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	blé tendre hiver			4.59	4.59	  <input type="checkbox"/>
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-C...	★ (Non renseigné)	avoine hiver			7.05	7.05	  <input checked="" type="checkbox"/>
26	32	Parcelle n°32	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver			3.52	3.52	  <input checked="" type="checkbox"/>
27	33	Parcelle n°33	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver			14.94	14.94	  <input checked="" type="checkbox"/>
28	34	parcelle n°34	PREGILBERT	★ (Non renseigné)				1.23	1.23	  <input type="checkbox"/>

 Vous pouvez ne faire apparaître dans le tableau que les parcelles pour lesquelles aucune culture n'est renseignée. Choisissez « Culture » dans le filtre puis « Culture non renseignée ».

Après avoir cliqué sur le bouton « Saisie groupée », renseignez la culture en place à l'aide du menu déroulant et les informations PAC si vous le souhaitez.

 Vous pouvez trier les parcelles par culture précédente pour vous aider à renseigner votre assolement en cliquant sur « Culture précédente ».